



## Règlement intérieur – septembre 2009

**Préambule** : le présent règlement est présenté à chacun des adhérents au moment de son inscription.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement. Il risque d'évoluer au cours de l'année sportive, auquel cas vous êtes invités à vous mettre en contact avec l'administration pour obtenir la dernière version.

### **1-Conditions d'admission**

Age minimum : 11 ans révolus.

Vous avez 15 jours à compter de votre date d'inscription pour nous fournir un certificat médical valide de moins de 3 mois. A défaut, nous nous réservons la faculté de vous refuser l'accès aux cours.

Nous vous demanderons également de fournir un justificatif en cours de validité pour les éventuels tarifs réduits.

L'accès aux cours n'est possible que si le dossier d'inscription est complet et validé par les membres du bureau.

### **2-Les tarifs**

Toute somme versée en règlement de votre adhésion – même partielle – n'est en aucun cas remboursable. Votre adhésion est nominative et par conséquent non transmissible. Votre règlement est dû en totalité le jour de votre inscription.

Les frais d'adhésion à la Fédération (timbre sportif et assurance) sont en sus et ils sont obligatoires. En cas d'adhésion en cours d'année sportive, vous devrez acquitter les frais de licence pour la saison sportive en cours.

### **3 - Les horaires de cours**

Les élèves doivent être présents 10 minutes avant le début des cours.

### **4- Discipline de l'adhérent**

Retard : Tout retard inférieur à 15 minutes est toléré mais pourra être sanctionné par des exercices physiques supplémentaires. Pour tout retard de plus de 15 minutes l'instructeur peut refuser l'accès à l'entraînement en cours à l'élève en question; il sera alors éventuellement redirigé vers une autre tranche horaire.

Sécurité : le port de bijoux, montre, piercing est strictement interdit et les cheveux doivent être attachés

Il est interdit de quitter le cours sans l'autorisation préalable de l'instructeur. Chaque adhérent devra avoir une attitude respectueuse des lieux et des personnes (propreté, usage du matériel fourni, politesse, discipline....).

De même, un adhérent ne doit pas corriger un autre adhérent ni jouer le rôle de l'instructeur sans l'autorisation préalable d'un instructeur.

Tout manquement au règlement intérieur ou comportement jugé nuisible à l'école peut mener à une exclusion de l'association par le comité directeur ou ses représentants.

### **5-Discipline des visiteurs**

Au sein de l'École, nous exigeons un minimum de bruit de la part des visiteurs afin de ne pas gêner le bon déroulement des cours. C'est pourquoi nous demandons aux parents accompagnés de jeunes enfants de les garder proches d'eux et sous leur responsabilité à tout moment (pas d'enfants qui courent, qui jouent bruyamment ou qui crient).

### **6-Les vestiaires et les salles d'entraînement**

Ils sont strictement réservés aux adhérents – leur accès n'est autorisé qu'aux membres de l'association.

Les affaires personnelles des adhérents laissées dans les vestiaires sont sous leur entière responsabilité, l'association se dégageant de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **7-La tenue vestimentaire**

Le port de la tenue de l'école est obligatoire lors des entraînements, elle doit être propre et en bon état. Elle se compose d'un t-shirt aux couleurs de l'École, d'un pantalon noir, d'une ceinture jaune et de chaussons noirs.

Il n'est pas autorisé de venir s'entraîner sans la tenue adéquate, ni pieds nus.

L'équipement sportif (y compris les protections et les armes) utilisé au gymnase doit être approuvé au préalable par un instructeur.

### **8-Les protections**

Les adhérents participant au cours « COMBAT » doivent avoir leurs protections : protège-dents, gants fermés avec pouce attaché, coquille pour les hommes, protège-poitrine pour les femmes.

### **9-Photos**

Sauf si l'adhérent exprime, par écrit, sa volonté de ne point apparaître sur les photographies affichées sur Internet et/ou dans l'école, celui-ci autorise l'utilisation de son image par les moyens cités ci-dessus.

### **10-Confidentialité**

Les informations contenues dans la FICHE D'INSCRIPTION seront gardées confidentielles par les membres du bureau.